



Le Centre Hospitalier Agen-Nérac (47)

La ville d'Agen, préfecture de Lot et Garonne, est située dans la région Nouvelle Aquitaine, au cœur du sud-ouest. L'agglomération agenaise dépasse les 100 000 habitants.

Gare TGV, Autoroute (Toulouse 1h et Bordeaux 1h15)

Le Centre Hospitalier Agen-Nérac est acteur des actions de coopération hospitalières de territoire. Il est l'établissement pivot du GHT de Lot et Garonne et membre d'un GIE d'imagerie et d'un GCS de biologie.

Le Centre Hospitalier Agen-Nérac dispose de services spécialisés :

- Réanimation de 12 lits et Unité de Surveillance Continue de 6 lits
- Neurologie avec télé-thrombolyse
- Maternité de niveau IIB avec 6 lits d'unité Kangourou
- Néonatalogie avec soins intensifs
- Centre de dialyse de 29 postes
- Service de médecine nucléaire (TEP, gamma-caméras, ostéodensitométrie)

Plateau technique d'imagerie complet (radiologie conventionnelle et interventionnelle, 2 scanners, 3 IRM, échographie...).

Suite départ à la retraite recherche un médecin du travail pour le Service de prévention et santé au travail inter-hospitalier du 47

Inscription à l'ordre des médecins exigée
Tout statut envisageable (contractuel ou titulaire)
Docteur en médecine
Formation spécifique en médecine du travail (DES ou équivalent)

- **Présentation de l'équipe territoriale :**
3 médecins du travail dont le médecin du travail coordonnateur,
5 Infirmières en Santé au Travail,
2 psychologues du travail et psychologues cliniciens à temps partiel
Possibilité de collaborer avec ergonomes, préventeurs des risques professionnels, conseillers en radioprotection et référents handicap.
- **Population suivie :** environ 5000 agents de la fonction publique hospitalière et contractuels de la fonction publique du GHT Lot-et-Garonne et des EHPAD publiques du département. Les métiers exercés dans le GHT sont variés, allant des métiers du soin, de la recherche, aux professions médicotchniques (radiologie, biophysique, laboratoires), techniques (ateliers, cuisines, blanchisserie, logistique) et administratifs
- **Sites d'exercice :** 5 sites principaux répartis entre les médecins du travail (Agen, Nérac, Marmande, Villeneuve sur Lot, CHD La Candélie)

○ **Missions** : Rôle exclusivement préventif

Le médecin du travail est le conseiller du chef d'entreprise ou de son représentant, des salariés, des représentants du personnel, des services sociaux, en ce qui concerne, notamment :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail dans l'entreprise ;
- L'adaptation des postes et le maintien dans l'emploi,
- L'adaptation des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine ;
- La protection des salariés contre l'ensemble des nuisances, et notamment contre les risques d'accidents du travail ou d'utilisation des produits dangereux
- L'hygiène générale de l'établissement
- L'hygiène dans les services de restauration
- La prévention et l'éducation sanitaires dans le cadre de l'établissement en rapport avec l'activité professionnelle (actions de santé publique)

○ **Activités spécifiques** :

Les visites médicales : d'embauche, périodiques, de reprise après absence (pour cause de maladie professionnelle, après une absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail et maladie, après absence non médicale de plus de 3 mois), de grossesse, à la demande de l'employeur ou du salarié, les visites de pré reprise à l'initiative du salarié, de son médecin traitant ou du médecin-conseil des organismes de Sécurité sociale

○ **L'intervention en milieu de travail**

Le médecin du travail doit consacrer au moins 150 demi-journées par an pour un temps plein aux activités d'investigations du milieu de travail. Le but est d'analyser les conditions de travail, d'évaluer les risques professionnels existants, de proposer et de participer à la mise en place de moyens de prévention.

 **Compétences requises**

○ **Diplômes** : Docteur en médecine et formation spécifique en médecine du travail (DES ou équivalent)

○ **Connaissances**

Bonne pratique de l'informatique (et logiciels spécifiques en santé au travail)

Connaissance de la réglementation spécifique à l'organisation de la médecine du travail en milieu hospitalier, et aux statuts de la fonction publique hospitalière

Connaissance de l'institution et de ses réseaux de soins

Formations spécifiques sur les risques professionnels (définies selon les besoins dans l'établissement)

○ **Savoir-faire comportementaux**

Capacité à animer et à travailler en équipe


Bon contact relationnel et empathie

Discrétion professionnelle

Sens de l'organisation

Capacité d'adaptation

Capacité à construire des projets et à les mettre en œuvre

 **Poste à pourvoir**

Afin de compléter l'équipe médicale, il est recherché un médecin du travail, inscrit au conseil de l'ordre des médecins dans la spécialité.

Tout type de statut proposé : praticien hospitalier, praticien contractuel, assistant spécialiste

Salaires en fonction des grilles statutaires.

Poste à 100 %, du lundi au vendredi.

Merci d'adresser votre candidature à :

- Dr Adina RODRIGUEZ, Responsable de l'unité Médecine du travail
- Tél. : 05.53.69.71.07 – Mail : rodrigueza@ch-agen-nerac.fr

- Mme Isabelle MARTIN, Directrice des Affaires Médicales.
- Tél : 05.53.69.78.11 - Mail : recrutement.dam@ch-agen-nerac.fr